



Centre francophone de Vanier

270, avenue Marier, Ottawa, Ontario K1L 5P8

Tél.: (613) 746-0611 / Tlcp.: (613) 746-6299

Ottawa, le 31 octobre 2016

Votre Honneur monsieur Jim Watson
110, avenue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario
K1P 1J1

Objet : Le Centre francophone de Vanier demande au Conseil municipal de la ville d'Ottawa d'adopter une résolution reconnaissant le statut du français et de l'anglais comme langue officielle.

Monsieur le Maire,

Le Centre Francophone de Vanier est fier d'ajouter sa voix aux milliers de citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux nombreux organismes qui souhaitent que la ville d'Ottawa devienne officiellement bilingue d'ici les célébrations du 150^e de la Confédération, en 2017.

Notre organisme œuvre auprès des communautés francophones et francophiles depuis 65 ans. Ses objectifs prioritaires sont de respecter et de promouvoir la langue française ainsi que de coopérer avec les organismes ou autres groupes ethniques.

Nos joueurs et joueuses de quilles incluant les personnes handicapées et les personnes ayant des soins spéciaux sont d'avis que la désignation du statut officiel du français et de l'anglais à la ville d'Ottawa sera non seulement une mesure nécessaire afin d'assurer la pérennité des services en français, mais sera également un atout de développement pour la ville d'Ottawa.

Ainsi, le Centre Francophone de Vanier appuie la démarche entamée par l'initiative #Ottawa Bilingue qui fut proposée le 8 janvier 2016.

L'approche législative déposée vise d'abord à assurer la pérennité des services en français présentement offerts par la Ville d'Ottawa et assurer l'égalité de statut du français et de l'anglais, cette approche n'engage pas de perte d'emploi pour les employés anglophones ni de frais administratif additionnel.

Puisque le Règlement municipal sur le bilinguisme et la Politique de bilinguisme sont déjà bien connus des administrateurs municipaux, il nous paraît judicieux de les

conserver. Ce cadre juridique, comme vous le soutenez, M. Watson, fonctionne généralement bien depuis 2001. Il n'est donc pas nécessaire ni souhaitable de l'abandonner. Au contraire, nous proposons de conserver la quasi-totalité des dispositions existantes, de rehausser le statut juridique de la Politique en l'incorporant au Règlement et d'y apporter quelques modifications et clarifications qui tiennent compte des changements proposés à la Loi de 1999 sur la Ville d'Ottawa.

En espérant une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre plus haute considération.



Rita Quéry, secrétaire
Conseil d'administration Centre francophone de Vanier

C.F.V.
270, av. Marier
Ottawa ON
K1L 5P8

CC : Mathieu Fleury